



SYNDICAT DES ENSEIGNANTS – UNSA
Section de la Charente

Angoulême, le 24/09/2019,

Le secrétaire départemental
du Syndicat des Enseignants – UNSA

à

Madame La Directrice Académique
Directrice des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de la Charente

Objet : Autorisation d'absences non rémunérées

Madame La Directrice Académique,

Nous tenons à dénoncer une fois encore le traitement qui est fait des demandes d'autorisations d'absences.

En effet, nombreux sont les collègues qui se voient autoriser des absences pour rendez-vous médicaux, sans traitement. Vous n'êtes pas sans ignorer les délais et les conditions des rendez-vous médicaux à l'heure actuelle.

Lorsque l'on sait que les enseignants font partie des salariés les moins absents, ces décisions sont, légitimement, très mal vécues par nos collègues.

Par ailleurs, les collègues, par conscience professionnelle, ne demandent souvent qu'à s'absenter une demi-journée et se voient retirer une journée entière. Ils travaillent donc bénévolement une demi-journée.

Nous vous demandons donc de communiquer très précisément sur cette disposition « ubuesque » afin que les collègues effectuent leur demande en toutes connaissances de causes.

De notre côté, nous recommanderons aux personnels de demander systématiquement une journée entière.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie de recevoir, Madame La Directrice Académique, mes très sincères salutations.

Richard GAZAUD



se-unsd Charente
10 rue Chicoutimi
16000 ANGOULEME
05.45.38.28.44
06.35.31.75.09 / 07.78.37.46.91
16@se-unsd.org